

ROSEL INFOS

Le bulletin d'information de Rosel



Dans ce numéro

[LES DERNIERS EVENEMENTS](#)

[LES CONSEILS MUNICIPAUX](#)

[BUDGET 2022](#)

[LES TRAVAUX](#)

[LE SEEJ](#)

[LA COMMUNAUTE URBAINE](#)

[LA VIE ASSOCIATIVE](#)

[LA VIE COMMUNALE](#)

Directeur de la publication :

Véronique MASSON

Réalisation :

Didier MAUGER

Evelyne OZOUF

Allain ROUSSEAU

Béatrice TURBATTE

Renseignements sur la publication :

Tel.: 02 31 80 01.51

mairie-rosel@wanadoo.fr

www.rosel.fr

Permanences :

lundi : 16h à 19h - jeudi : 9h30 à 12h

samedi : sur rendez-vous

Le mot du maire

Le conseil municipal de ROSEL s'est réuni le jeudi 31 mars pour délibérer sur le budget 2022 qui a été approuvé à l'unanimité. Je vous laisse découvrir les chiffres de ce budget dans le compte rendu du conseil municipal.

Les adjoints, chacun dans leur domaine, ont poursuivi les démarches afin que les projets deviennent réalité :

- les travaux d'eau potable et d'assainissement, rue de l'église, et le suivi de la viabilisation du lotissement « Les Rosalies » ;
- le changement du mode de chauffage du presbytère ;
- les travaux de traitement et de réhabilitation de l'église qui doivent commencer le 20 juin ;
- le renouveau du site internet qui a été mis en ligne le 9 juin ;
- la sortie prochaine d'un livret d'accueil pour nos nouveaux habitants.

S'ajoutent à ces travaux tout l'entretien quotidien de nos voiries et de nos bâtiments, la gestion des locations du presbytère, le suivi administratif (Elections, Adressage, le RGPD...) sans oublier les contacts divers que le maire et les adjoints ont avec les services de la Communauté urbaine pour la réhabilitation du hameau de Gruchy (trottoirs et voiries) et avec le Conseil départemental pour les travaux routiers de la RD 126 et 170.

Le samedi 1^{er} octobre, l'équipe municipale a le bonheur de tous vous convier au presbytère afin de remettre les médailles d'honneur régionales, départementales et communales à des élus qui la méritent bien. Nous profiterons de cette cérémonie pour accueillir les nouveaux habitants de notre commune. Enfin, l'équipage de la Rose des sables nous fera l'honneur d'être présent, sachant que le départ de ce raid est prévu pour le 9 octobre. Nous vous attendons nombreux.

Bien à vous

Véronique MASSON

LES DERNIERS EVENEMENTS

SERVICE TAD

Le service Résago sera remplacé à compter du 08 juillet par le Transport A la Demande : « Twisto flex » accessible sur le site <https://www.twisto.fr>, par téléphone au 02 31 15 55 55 ou sur la nouvelle application Twisto flex. Un fonctionnement 7/7 jours de 6H30 à 21H30, du lundi au samedi, et de 9H00 à 19H00, le dimanche.

Les arrêts définis restent ceux de ce jour, à savoir à côté de la mairie pour le bourg et sur la place pour Gruchy.

3 mini-bus circulent en permanence sur le secteur de Thue et Mue, Saint-Manvieu-Norrey, Carpiquet, Le Fresne Camilly, Rosel et Thaon.

Vous pourrez voyager à l'intérieur de cette zone ou rejoindre les lignes twisto suivantes : 1, 2 ,3, 6 et 11 avec le même titre de transport (1, 60€ l'heure).



CEREMONIES DU 08 mai

En 1981, le 8 mai est déclaré jour férié, en mémoire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et de ses combattants.

Comme chaque année nous avons rendu hommage à tous les combattants et morts civils.

La cérémonie a réuni une quarantaine de personnes pour les communes de Rots et Rosel.

Cette année, un hommage particulier a été rendu au cimetière canadien de Secqueville-en-Bessin. Les cérémonies se sont terminées à Rosel autour d'un pot de l'amitié.



JOURNEE SENIORS

Cette journée ayant pour thème le parc Ornavik situé à Beauregard à Hérouville-Saint-Clair a réuni une trentaine de personnes.

Le temps nous a permis de prendre l'apéritif à l'extérieur au retour de la visite.

Comme d'habitude, l'ambiance était fort sympathique et le repas copieux grâce à la contribution de tous.

La journée s'est terminée vers 17H30.



LES CONSEILS MUNICIPAUX

Résumé du conseil municipal du 3 février 2022

- Le Conseil municipal a modifié le tableau des effectifs

Pour permettre à un agent employé par la commune de Rosel à temps non complet sur un grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, de bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe sur une collectivité qui est son employeur principal, le Conseil municipal a modifié le tableau des emplois en créant le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe afin de ne pas bloquer la carrière de cet agent.

Comme le veut la règle en la matière, la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe interviendra après avis du Comité technique du Centre de Gestion.

- Le Conseil municipal a autorisé le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental pour effectuer des travaux à l'église

Lors de la visite de l'église en septembre 2020 par la nouvelle équipe municipale, les conseillers ont observé une dégradation du plancher sur le côté droit de la nef. Après démontage, il a été constaté la présence d'un champignon qui s'avère être de la mérule.

Sur le conseil du Service Patrimoine du Conseil départemental et afin de bien cerner l'ampleur de la contamination, la commune a fait appel à Monsieur Bourreau, ingénieur Conseil-Bâtiment-Construction. Les conclusions de son étude dont la facture s'élève à 1 803 €, indiquent :

« En 2014 un début d'incendie s'est déclaré dans l'église suite à un court-circuit. A cette occasion, l'arrosage effectué par les pompiers a entraîné une grande quantité d'eau au sol et endommagé l'estrade supportant les rangées de bancs de la partie droite de la nef. Les panneaux en contre-plaqué rapportés à la suite sur le plancher ont provoqué un confinement propice au développement du champignon. Des travaux de traitement sont donc à programmer.

Mais avant tous travaux de traitement, il est nécessaire de prévoir, préalablement, la dépose et l'évacuation des panneaux de bois, le piquetage des murs, l'enlèvement des pierres au sol ainsi que dans l'allée centrale et leur évacuation....

Suite à cette première étape et au traitement de la mérule, des travaux de réaménagement et d'assainissement de l'église seront à prévoir. »

Sur recommandation de Mr Bourreau, la société Normandie Termites a proposé un premier devis pour l'ensemble de ces opérations de 27 788.88 € TTC. Rendez-vous a été pris pour le 8 février pour en rediscuter.

Compte tenu de la somme élevée et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal a décidé de faire une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Calvados, Service Patrimoine, à hauteur de 50 % du coût de l'étude et du coût du traitement dans le cadre de la restauration du patrimoine historique.

Restera ultérieurement à prévoir les travaux de restauration de l'église.

- Le Conseil municipal a validé la convention de mise à disposition de service pour le poste informatique, réseaux et téléphonie

Par délibérations respectives, le SEEJ et les communes de THUE ET MUE, SAINT-MANVIEU-NORREY et ROSEL ont signé une convention de mise à disposition de service (Cf Rosel Infos N°86), pour une durée de 6 mois, renouvelable une fois et réparti comme suit :

- 54% pour le S.E.E.J.,
- 37% pour THUE ET MUE,
- 7% pour SAINT-MANVIEU-NORREY,
- 2% pour ROSEL.

Au vu du diagnostic effectué, de la stratégie et du plan d'actions en cours, le Conseil municipal a décidé de renouveler ladite convention au titre de l'année 2022.

- Le Conseil municipal a étudié les premiers éléments du compte administratif 2021

Madame le maire a fait un premier état du compte administratif pour l'année 2021 qui sera détaillé et proposé au vote lors du prochain Conseil municipal.

En voici les principales données :

* En fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 236 011,42 € et les recettes à 242 899,11 €, soit un solde de 6 887,69 €.

Les dépenses ont augmenté de 5% par rapport 2020. Cette augmentation s'explique, entre autres, par le versement de deux années de cotisations à l'AIAE et au Service juridique de Caen la mer, par l'organisation du repas des anciens, par des travaux d'assainissement pluvial à la mairie.

Il est à noter qu'en 2020, année de transition pour cause d'élections municipales et année de confinement pour cause de pandémie, seules les dépenses de fonctionnement courantes ont été effectuées.

Les recettes sont stables par rapport 2020. L'augmentation du produit des impôts et taxes pour 6.000 € et un versement de l'assurance de 3.400 € ont compensé la diminution des dotations de l'Etat (- 7.500 €) et le manque à gagner des locations du presbytère fermé pour cause de COVID (-1.500€).

* En investissement

Les dépenses s'élèvent à 21 085,13 € et les recettes à 67 681,88 €, soit un solde positif de 46 596.75 €.

Les dépenses d'investissement 2021 concernent l'installation d'un columbarium au nouveau cimetière, le changement du poteau à incendie, rue Abbé Bourdon, et l'installation de deux défibrillateurs à la mairie et au presbytère.

La taxe d'aménagement de 41 450 € liée aux nouvelles constructions du lotissement du Parc constitue la principale recette d'investissement pour 2021.

- Travaux et achats prévus en 2022

* Les travaux sur les bâtiments

- 1- Le presbytère : Réflexion sur un changement de chauffage
- 2- L'église : Des travaux d'assainissement et de traitement sont prévus suite à la présence de

la mérule pour un montant de l'ordre du 31 000 € (Voir ci-dessus)

Des travaux de restauration seront à effectuer à la suite

*** Les travaux de voirie et d'environnement**

- Réalisation d'une étude sur le réaménagement du hameau du Gruchy par la Communauté urbaine ; les travaux sont prévus en 2023 :
- Remplacement de l'abribus au bourg de Rosel
- Poursuite du remplacement des numéros de maisons

*** Les achats**

- Acquisition d'un photocopieur
- Remplacement d'un ordinateur

*** Autres dépenses : Rénovation et modernisation du site internet**

Résumé du conseil municipal du 31 mars 2022

Exercice habituel à cette période de l'année, le Conseil municipal du 31 mars a été essentiellement consacré aux questions financières et au vote du budget primitif qui fait l'objet d'un article particulier dans ce numéro de Rosel Infos.

• Le Conseil municipal a voté le Compte de gestion 2021

Le compte de gestion est élaboré par le comptable public de la collectivité et fait état des opérations réalisées pour la commune. Il doit être en tous points conforme au Compte administratif du maire.

Elaboré par Madame Maubré-Turpin, Trésorier de Caen, en charge de la commune de Rosel, il a été présenté par Madame le maire et voté à l'unanimité.

• Le Conseil municipal a voté le Compte administratif 2021

Le compte administratif est établi par le maire, ordonnateur, et fournit des informations essentielles sur l'exécution budgétaire de la collectivité et sur sa situation financière et patrimoniale.

Le compte administratif 2021 s'établit ainsi :

- Recettes de Fonctionnement :	242 899,11 €
- Dépenses de fonctionnement :	236 011,42 €
- Recettes d'investissement :	67 681,88 €
- Dépenses d'investissement :	21 085,13 €

• Affectation des résultats 2021

Compte tenu des reports des années précédentes, le Conseil municipal a voté l'affectation du résultat et sa reprise dans le budget primitif 2022 de la manière suivante :

- Excédent à reporter en Investissement en Recettes au BP 2022 (compte 001) : 96 864,36 €
- Excédent à reporter en Fonctionnement en Recettes au BP 2022 (compte 002) : 496 557,52 €

- **Taux d'imposition des taxes locales pour 2022**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et de la suppression progressive de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes sont compensées par le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti.

Le Conseil municipal a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales et de les maintenir comme suit pour 2022 :

- Taxe d'habitation : 8,63 % (pour information)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,64 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22,44%

- **Vote du budget primitif 2022**

Le Conseil a voté le budget primitif 2022 qui s'équilibre ainsi, en dépenses et en recettes

- en fonctionnement : 713 239,00 €
- en investissement : 191 670,00 €

- **Le Conseil municipal a voté les subventions aux associations pour l'année 202**

ASSOCIATION	SUBVENTION ATTRIBUEE
APE Cairon	250,00 €
Association MUE'SIQUE	900,00 €
JUNO	100,00 €
COMITE DES FETES L / R	900,00 €
Comité de jumelage	450,00 €
Association MUSE	800,00 €
Anciens Combattants	80,00 €
Association multi-activités	600,00 €
Banque alimentaire	500,00 €
ADMR	200,00 €
Croix-Rouge française	1 000,00 €
TOTAL	5 780,00 €

- **Solidarité avec la population ukrainienne**

Face à la situation de crise qui frappe l'Ukraine, l' Association des Maires de France a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Madame le Maire ajoute que le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensible aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de ROSEL tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien et souhaite prendre sa part, dans la mesure des

moyens dont elle dispose, à l'élan de solidarité international qui se met en place.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal a décidé de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, sous forme d'un don d'une valeur de 1 000 euros à l'association « La Croix-Rouge ».

- **Modification du tableau des effectifs**

Un agent, adjoint technique principal de 2^{ème} classe a bénéficié d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Conformément à la délibération du 3 février 2022, le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe a été créé. Il convient maintenant de supprimer le poste initial, après avis favorable du comité technique du 24 mars 2022.

Vote à l'unanimité du Conseil municipal

- **Présentation de l'état annuel des indemnités des élus**

En application de la loi du 27 décembre 2019, relative à « L'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique », l'état annuel des indemnités brutes des élus municipaux a été présenté au conseil municipal qui en a pris acte. Ce montant s'élève à 29 816,17 € pour l'année 2021.

- **Le Conseil municipal a décidé d'adhérer au dispositif de participation citoyenne avec l'Etat**

La participation citoyenne est un dispositif officiel simple qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'une commune. Des référents citoyens sont choisis par le maire, sur volontariat, pour faire le relais entre les habitants et la brigade de gendarmerie locale. En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit dans la police de sécurité du quotidien et permet de développer une culture de prévention de la délinquance.

Une réunion publique sera organisée pour présenter le dispositif aux habitants de Rosel

- **Le Conseil municipal a décidé d'adhérer au Service commun Efficacité énergétique des bâtiments publics proposé par la Communauté urbaine de Caen la mer**

Le service commun constitue un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes-membres, de mettre en commun et rationaliser les moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes.

Afin de répondre aux obligations de sobriété énergétique qui s'imposent réglementairement au patrimoine bâti des communes, la Communauté urbaine et des communes-membres ont souhaité étudier la création d'un service commun pour l'Efficacité énergétique des bâtiments publics. Plus d'une trentaine de communes s'est montrée intéressée pour intégrer ce service dont les règles de fonctionnement et de financement sont définies dans la convention d'adhésion.

Le Conseil municipal a souhaité adhérer à ce service pour bénéficier de l'expertise et de l'appui technique proposés.

BUDGET 2022

Comme chaque année, le conseil municipal a adopté, fin mars, le compte administratif de l'année 2021 correspondant aux dépenses et aux recettes effectivement réalisées sur l'exercice budgétaire précédent et le budget primitif qui, lui, correspond aux dépenses et aux recettes prévisionnelles pour l'année 2022.

Le compte administratif 2021 cumulé présente un résultat global de 593 421,88 € qui est affecté en recettes au budget 2022.

Les dépenses de fonctionnement (236 011,42€) évoluent à la hausse du fait majoritairement de l'augmentation des charges à caractère général et des charges de personnel (+29,2% sur 5 ans).

Côté recettes de fonctionnement (242 899,11€), celles-ci sont en baisse de 4,2% sur 5 ans. Cette baisse est liée à une diminution des dotations (-27,3% entre 2017 et 2021) partiellement compensée par une hausse des ressources fiscales de 10% sur la même période.

En conséquence, la CAF (capacité d'autofinancement) brute (33 018€) est égale à la CAF nette (aucun endettement) et diminution de 58,9% sur la période quinquennale. La CAF brute par habitant (60€) est en deçà de la moyenne nationale (164€).

Le fonds de roulement de la commune est confortable (593 422€), et correspond à 2,9 années de produits réels de fonctionnement.

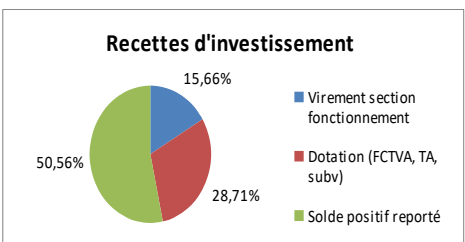
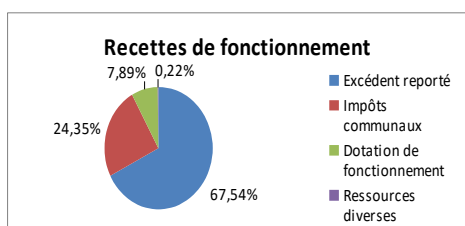
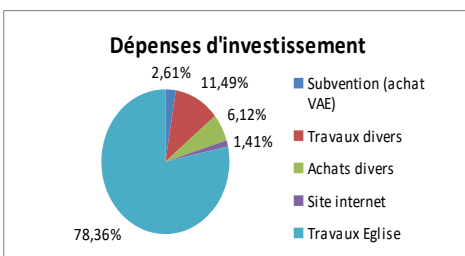
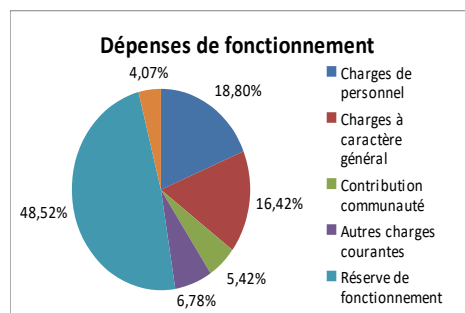
Au vu de ces chiffres, la commune a peu de capacités à emprunter, par contre son fond de roulement lui permet d'investir.

Les principales dépenses en investissement réalisées en 2021 ont été : la réalisation du columbarium, l'achat de 2 défibrillateurs, le changement d'un poteau à incendie.

Le budget primitif 2022, adopté à l'unanimité par le conseil municipal le 31 mars dernier, s'équilibre à 713 239 € en fonctionnement et à 191 670 € en investissement.

En 2022, les principaux projets d'investissement sont :

- Presbytère : changement du chauffage
- Eglise : traitement de la mérule et réaménagement de l'église
- Travaux de voirie : réaménagement des trottoirs et de la voirie sur Gruchy.
- Remplacement de l'abri bus au bourg
- Poursuite du remplacement des numéros de maisons
- Achat d'un photocopieur, d'un ordinateur



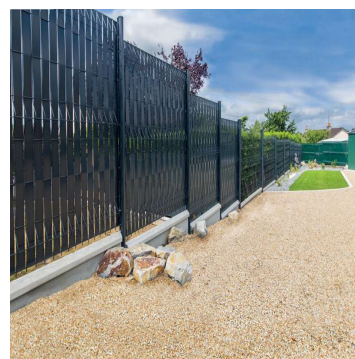
URBANISME : CLOTURES DES PROPRIETES

La réalisation des clôtures est régie par le Règlement du PLU de la Commune.

Celui-ci indique en fonction des différentes zones d'urbanisme, la qualité de la clôture qui est demandée.

Pour ce qui concerne les lotissements, des conditions de réalisation spécifiques sont précisées dans le Règlement du dit lotissement.

La réalisation d'une clôture ou sa réfection nécessite d'effectuer une Déclaration Préalable en Mairie, conforme au PLU ou au règlement du lotissement concerné, pour accord avant réalisation.



La majorité des habitations de Rosel sont classées en zones UB et UC. Toutefois, d'autres habitations sont classées en zone AU, A ou N.

Il est donc important de vérifier ce classement pour appliquer le bon Règlement.

REGLEMENT pour les zones UB et UC

Hauteur des clôtures : La hauteur des clôtures est limitée à :

- 2.00 mètres le long de la voie ou de l'emprise publique, une sur-hauteur est admise pour les piliers de portail, soit 2.50 m maximum.
- 1.80 mètre le long des limites séparatives, sauf dans le cas de murs pré-existants de hauteur supérieure qu'il convient de restaurer et de prolonger.

Constitution des clôtures :

Les clôtures seront constituées :

1°) Le long de la voie ou de l'emprise publique :

- soit d'un mur haut, à condition qu'il n'apporte aucune gêne dans la visibilité le long des voies publiques et qu'il soit revêtu d'un parement constitué de pierres locales, appareillées et jointoyées ou encore du même enduit que les constructions principales ;
- soit constituées de murets bahuts enduits et couronnés, surmontés de grilles simples, de lisses en bois peint ou grillage ;
- soit d'un dispositif à claire-voie doublé d'une haie vive.

2°) Le long des limites séparatives

- En zone UC : d'un dispositif à claire-voie doublé d'une haie vive.
- En zone UB :
 - soit d'un mur haut, à condition qu'il ne représente pas plus de la moitié du linéaire de la limite séparative considérée et qu'il soit revêtu d'un parement constitué de pierres locales, appareillées et jointoyées ou encore du même enduit que les constructions principales
 - soit d'un dispositif à claire-voie, doublé d'une haie vive.

Toutefois, les clôtures peuvent être de nature et d'aspects différents dès lors qu'elles sont

conçues de manière à participer harmonieusement au paysage urbain environnant.

La pose en façade, sur les limites séparatives et arrières de brise-vue en toile, de canisses, de brande, de panneaux en bois ou de haies artificielles, de murs en plaques de béton est interdite.

Les murs anciens de clôtures en pierre doivent être préservés, voire réhabilités même dans le cas où ils ont une hauteur supérieure à celle fixée ci-dessus.

Le PLU est consultable en Mairie, ou sur le site internet : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>.

LE SYNDICAT EDUCATION ENFANCE JEUNESSE



Focus sur le SEEJ

> 11 862 habitants,

> 1 180 élèves scolarisés au 1^{er} janvier 2022 pour les communes de Cairon, Le Fresno-Camilly, Rosel, Saint-Manvieu-Norrey et Thue et Mue (Bretteville-l'Orgueilleuse, Brouay, Cheux, Le Mesnil-Patry, Putot-en-Bessin, Sainte-Croix-Grand-Tonne)

> Un budget 2022 de 4,7 M€ (fonctionnement et investissement)

Les missions du SEEJ





Et si nous parlions de la restauration scolaire...

Si le Comité syndical du SEEJ du 6 avril 2022 a été en partie consacré au vote du budget 2022, il a aussi permis de renouveler le marché pour la restauration scolaire et de choisir l'entreprise CONVIVIO qui fournira les repas dans les restaurants scolaires à partir de la rentrée de septembre pour une durée de trois ans.

A l'issue du vote, la présidente, Sarah IUNG, a souhaité s'exprimer sur la restauration scolaire et la démarche entreprise. Nous reproduisons ci-dessous de larges extraits de son intervention :

« S'il est un sujet délicat, c'est bien celui de la cantine. En 1972, le chanteur Carlos y consacrait un texte qui déjà mettait l'accent sur le manque de qualité des aliments "la viande dure comme du caoutchouc...", mais un temps de liberté et de convivialité avec les copains.

Les cantines se développent à la fin du 19^{ème} siècle en même temps que l'école. Si l'État rend l'école obligatoire et la délègue aux communes, il oublie qu'il faut nourrir des enfants qui souvent sont éloignés de leur domicile. A cette époque, nombre de familles ne mangent pas à leur faim et beaucoup d'enfants sont carencés. C'est pourquoi tout au long du 20^{ème} siècle, la restauration scolaire se structure sur la base d'œuvres charitables au départ et, après-guerre, ce sont des associations et des communes qui prennent en charge l'organisation de ce temps. C'est dans les années 2000 que la fréquentation des cantines se généralise. En 2022, plus de 90% des enfants du territoire du SEEJ inscrits à l'école y déjeunent.

Si on nous interroge et que nous répondons honnêtement, nous avons tous des souvenirs mitigés de la qualité des repas, mais le sentiment de super moments passés avec les copains. Quel que soit le mode de préparation, ce temps a toujours fait l'objet de critiques de la part des parents à toutes les époques car, inconsciemment, il leur est difficile de déléguer leur fonction nourricière. D'ailleurs, la cuisine « comme à la maison » est souvent évoquée comme la référence qualité. Soit, mais ne soyons pas persuadés que nos pratiques alimentaires domestiques actuelles soient aussi bonnes que nous aimerions : produits ultra transformés, livrés, réchauffés, repas déstructurés pris chacun séparément et selon ses goûts, tendent à devenir la norme.

Ce qui est sûr, c'est que c'est un sujet compliqué qui n'a pas de solutions faciles. Dans les années 2010, les communes ont souvent dû déléguer la préparation des repas à des sociétés, surtout du fait de la complexité des marchés et des obligations sanitaires. Il était interdit d'éplucher des légumes de pleine terre. Depuis de l'eau javellisée est passée sur les carottes et la loi EGALIM met l'accent sur les productions locales et plus maîtrisées. Ainsi va l'histoire...

Lors du dernier marché de restauration scolaire passé en 2019 dans lequel nous avons déjà introduit des contraintes basées sur la loi EGALIM, seule la société API avait répondu. Cette fois, pour espérer élargir le choix des prestataires, la Commission péri/extrascolaire animée par Laurent Forestier, vice-président en charge, a travaillé pendant un an sur le cahier des charges et a basé le marché sur la liaison froide et non plus chaude comme jusqu'à maintenant. Le groupe

de travail qui intègre des parents d'élèves a été vigilant à ne pas mettre de critères impossibles à tenir pour ne pas se trouver face à un marché infructueux ou une seule proposition. Onze dossiers ont été retirés, mais seuls deux candidats, dont API, ont déposé une offre.

La dégustation du repas servi le même jour aux enfants, à laquelle a participé un parent de chaque site scolaire, a fait largement l'unanimité sur la préférence d'un des deux candidats, qui, malgré un prix un peu plus élevé, atteint une meilleure note finale que son concurrent. A la rentrée de septembre, les enfants découvriront donc la cuisine du groupe Convivio, entreprise familiale bretonne créée en 1982, qui intervient sur la moitié ouest de la France. En ce qui nous concerne, le site de production est à Gavrus.

Il est également prévu de marquer le prestataire au plus près en invitant les parents à goûter un repas sur chaque période sans que le prestataire ne le sache et nous serons vigilants à ce qu'il respecte le cahier des charges, quitte à le sanctionner.

Concernant le coût de la restauration scolaire, vous ne savez sans doute pas que la collectivité en prend en charge environ la moitié, pour plus de 300 000 euros chaque année. Les prix seront un peu plus élevés à la rentrée de septembre car l'inflation touche aussi le syndicat dont les recettes sont figées. Sur suggestion de la Commission péri/extrascolaire constituée aussi, je le rappelle, de parents d'élèves, le Conseil syndical a adopté une augmentation proportionnelle aux quotients familiaux afin de respecter au mieux les moyens des familles.

Le prix ne fait pas tout et nous allons également travailler davantage encore à l'ambiance générale de ce moment car la mise en scène est importante dans l'acte de manger ».

TRAVAILLER AUPRES DES TOUT-PETITS



L'Oasis

Vous êtes intéressé par les métiers de la petite enfance...c'est le moment de venir en parler !

Sur le territoire, la forte demande des parents pour la garde de leur enfant nécessite l'arrivée de nouveaux professionnels.

En poussant la porte du Relais Petite Enfance l'Oasis, vous pourrez trouver des informations auprès des responsables, échanger avec les assistantes maternelles.

Si vous souhaitez demander l'agrément d'Assistant Maternel, vous solliciterez alors le Département du Calvados : www.calvados.fr.

Renseignements auprès de Mme Lucie ROY
02.31.24.87.06 ou 07.81.19.07.36

ACCUEIL DE FAMILLES UKRAINIENNES



Nous souhaitons la bienvenue aux enfants ukrainiens que nous accueillons dans nos écoles. Soyons heureux de leur offrir de vrais moments d'enfance, d'insouciance et de confiance et mesurons donc ce que nous avons plutôt que de nous plaindre de ce que nous n'avons pas.

LA COMMUNAUTE URBAINE

Caen la mer : un budget 2022 rigoureux

La situation financière de la Communauté urbaine est saine : 210 M€ de dépenses et 240 M€ de recettes. Une comptabilité rigoureuse qui donne la possibilité de contracter de nouveaux emprunts pour moderniser le territoire. En parallèle de la bonne gestion du fonctionnement, Caen la mer poursuit son niveau d'investissement élevé avec pratiquement 85M€ pour les projets de 2022. Un budget sain et ambitieux au service du développement du territoire.

Les chiffres à retenir :

- 372M€ : équilibre général du budget 2022
- Top 3 des recettes : gestion et administration (80%), gestion des déchets (15%), développement économique (1,5%).
- Top 3 des dépenses : gestion et administration (22%), cadre de vie (21%), gestion des déchets (13%).
- Top 5 des principales dépenses de 2022 : Palais des sports (15M€), enveloppe des secteurs (espaces publics, voiries, etc...(13,5M€), ENSI 3 (9,2M€), Schéma cyclable (3M€), Echangeur Bd des Pépinières (2,5M€).

Le rapport budgétaire détaillé est accessible sur le site internet caenlamer.fr (rubrique « finances »).

Le Projet de territoire de Caen la mer : Un projet d'avenir ambitieux

Depuis un an, Caen la mer a lancé son projet de territoire. L'idée : faire participer élus, professionnels et habitants pour traduire en actes leur vision stratégique du territoire et "booster" son attractivité. Après une vaste concertation, le projet de territoire a été adopté par les élus communautaires, le 12 mai dernier.

Un projet de territoire : pourquoi ?

Notre territoire se doit aujourd'hui de relever de nombreux défis pour faire face au changement climatique, assurer son développement économique, développer son attractivité, répondre aux besoins des habitants... Pour relever ces défis et se projeter dans le futur, la Communauté urbaine Caen la mer a choisi d'élaborer le projet de territoire Caen la mer 2021-2030

Un projet de territoire : c'est quoi ?

« Ce projet de territoire n'est pas une simple déclaration d'intention, c'est un engagement pour l'avenir qui sera mis en œuvre avec les élus, les habitants, les entreprises, etc. » explique Joël Bruneau, Président de Caen la mer. « Il s'agit d'un plan d'actions concret et réaliste qui transcrit notre vision commune en réalité. Notre volonté est de multiplier les initiatives à destination des habitants, des entreprises et des collectivités pour donner à chacun, à son échelle, à sa mesure, les moyens d'agir. La clé de notre réussite collective repose dans l'implication de chacun d'entre nous. Caen la mer 2030 se construit ensemble ! »

Les 5 points forts de notre territoire

Notre territoire dispose de 5 points forts qui, malgré les changements présents et futurs, constituent les piliers de son identité.

- *Entre mer et terre* : un territoire riche de ses paysages et d'un patrimoine qui marie les deux aspects.
- *La qualité du cadre de vie* : une offre de services propre aux grandes métropoles, sans en avoir les nuisances, avec un cadre de vie à "taille humaine" de qualité.
- *La vie étudiante* : un pôle universitaire d'envergure régionale, à la vie étudiante dynamique, facteur de vitalité et de créativité.
- *La créativité et l'innovation* : deux caractéristiques ancrées dans l'ADN du territoire qui s'illustrent tant dans la nature des activités économiques que la culture ou encore l'urbanisme.
- *Un territoire d'histoire et d'avenir* : un territoire déjà riche de 1000 ans d'histoire, mais aussi résolument tourné vers l'avenir.

Une restitution à la rentrée.

Les phases de diagnostic et de stratégie ont permis de définir des ambitions, des orientations et des objectifs. La réalisation du plan d'actions se traduit par la transposition opérationnelle de ces objectifs en se fixant des priorités et des échéances. Un événement sera proposé le 13 octobre prochain afin de partager avec le plus grand nombre les enseignements du projet de territoire.

Plus d'infos sur : www.caenlamer.fr/projet-territoire

LA VIE ASSOCIATIVE



Les activités musicales sont dispensées à ROSEL, à l'ancien Presbytère, et sur les communes voisines de CAIRON, de ROTS-Lasson, de THUE ET MUE-Brouay et de THAON. En effet, Mue'sique va reprendre les cours de l'Association « Le Thaon des Loisirs » qui a cessé son activité.

Le manque de bénévoles, commun à de nombreuses associations locales, est malheureusement à l'origine des difficultés de cette association pour pouvoir répondre pleinement aux attentes de ses adhérents. Heureusement, il reste quelques personnes à s'engager pour le bien de tous. L'extension de notre activité nous incite à faire appel aux habitants et aux adhérents pour intégrer notre sympathique équipe de bénévoles.

Alors, rendez-vous en Septembre sur les forums.

A la rentrée de Septembre, l'association MUE'SIQUE continuera de proposer aux habitants de ROSEL des cours de guitare, de piano, de batterie, de violon, de flûte traversière, de djembé et d'éveil musical, ainsi que des ateliers pour des Musiciens plus aguerris.

Renseignements au 06 63 95 58 97, sur <http://mue-sique.blogspot.com/> ou par mail mue-sique@laposte.net.



L'ADMR de Bretteville l'Orgueilleuse recrute !

Nous recherchons des salariés pour des postes à pourvoir immédiatement, s'adresser directement sur place.

L'Association dispose de bénévoles sur les différentes communes qui se tiennent à votre disposition et peuvent se déplacer à votre domicile.

Nous pouvons répondre à toutes demandes de services à la personne, pour vous aider dans vos tâches quotidiennes que vous soyez une personne âgée ou en activité : ménage, repassage, garde d'enfants, aide à la toilette, aide au repas, au coucher, portage de repas à domicile etc.

Nous vous proposons également un service de jardinage.

Pour tous renseignements et nouvelle demande, merci de contacter l'Association au : 02.31.08.17.28

**La Permanence ADMR de Bretteville l'Orgueilleuse est ouverte au public tous les après-midis de 13h00 à 16h00 du Lundi au Vendredi
Pas de permanence le Mardi**

Jardinage & travaux extérieurs



Vous manquez de temps ou de pratique pour réaliser des **petits travaux de jardinage**, vous voulez entretenir votre résidence secondaire,

optez pour les services de l'ADMR !

- Tonte, débroussaillage, désherbage
- Taille de haies, des arbustes et des rosiers
- Béchage, arrosage, entretien du potager
- Petites plantations
- Ramassage des feuilles
- Entretien des extérieurs (nettoyage terrasse, muret, mobilier de jardin...)

**Devis
gratuit**



Nos jardiniers peuvent intervenir ponctuellement ou régulièrement selon vos besoins.

* article 199 sexies du CGI, sous réserve de modifications de la législation



02 31 26 84 84

ADMR

TRAITEMENT DES VEGETAUX

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, stocker et utiliser les produits phytosanitaires de « synthèse » pour traiter jardins et trottoirs.

Ces produits, plus communément appelés « pesticides » détruisent les organismes vivants.

Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides...

Ces produits ne sont pas sans conséquence sur l'environnement et notre santé.

La détention et l'utilisation des PPP (Produits Phyto Pharmaceutiques) de synthèse constituent un délit qui peut être sanctionné par de lourdes peines.

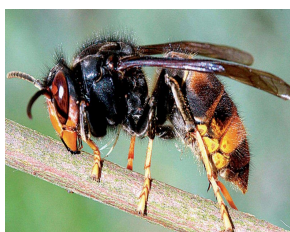
Les substances à faible risque et les produits utilisables en agriculture biologique le restent par les particuliers à l'exception des espaces contigus à des collecteurs d'eau (cours d'eau, caniveaux ...)

Pour les produits achetés avant 2019, vérifiez que vous pouvez toujours les utiliser, sur le site <https://ephy.anses.fr/>, en précisant le N° d'autorisation de mise sur le marché (N° d'AMM) indiqué sur l'emballage.

Si l'usage n'est plus autorisé, vous devez déposer ces produits en déchetterie. Ils ne doivent pas être jetés dans la poubelle.



FRELON ASIATIQUE



Au printemps, au retour de la chaleur, les reines sortent d'hibernation et commencent chacune un nouveau nid.

Ce nid est, au début, de la taille d'une balle de golf. Il peut être détruit **sans** l'intervention d'un professionnel :

- > soit en récupérant le nid et en le plaçant dans un congélateur
- > soit avec un sac étanche puis en l'écrasant
- > soit avec un insecticide.

Le détruire le soir pour être sûr que la reine soit à l'intérieur.

A partir de fin juin, restons très vigilants lors du débroussaillage des haies. Avant chaque intervention, bien vérifier qu'il n'y a pas une activité importante de Frelons Asiatiques à proximité. C'est à cette époque que nous devons déclarer les nids à la mairie pour une intervention sous 48h de destruction du nid par un professionnel .

Vous pouvez vous adresser à la mairie.



NOS AMIES LES ABEILLES

Un essaim dans mon jardin. Que faire ?

Au printemps, aux premières chaleurs, nous pouvons trouver un essaim d'abeilles dans notre jardin.

Aussi inquiétant que cette grappe puisse sembler, pas d'affolement. Pas de danger, sauf si nous intervenons d'une manière agressive.

L'essaimage est un cycle naturel de la vie de l'abeille. Dans une ruche surpeuplée la reine décide de séparer la colonie. Une partie reste dans la ruche, l'autre suit la reine pour migrer et créer une nouvelle colonie dans un vieil arbre ou une cavité de mur.

Essaim ou boule compacte d'abeilles qui se rassemblent autour d'une reine, restent calmes pendant quelques heures étant gorgés de miel pour leur migration.

Lorsque nous repérons un essaim, il faut appeler un apiculteur qui possède le savoir faire et qui se fera un plaisir de le récupérer en soirée, moment où les abeilles sont le moins agitées.

Bien sûr, il faut éviter de courir à proximité de l'essaim, fermer portes et fenêtres, éloigner les enfants et essayer de se fonder dans le décor pour calmer les abeilles.

Connaissant l'importance des abeilles dans l'équilibre de notre environnement, les abeilles assurent 80% de la pollinisation des plantes alimentaires du monde, les essaims ne doivent pas être détruits, mais récupérés par un professionnel qui connaît le potentiel de ces butineuses.



Pour compléter nos connaissances sur les abeilles, nous organiserons une soirée presbytère courant septembre ou octobre. Nous communiquerons une date plus précise dans un prochain Flash infos.

NOUVEAU SITE INTERNET



Suite à l'enquête sur la communication, la mairie a souhaité moderniser son site internet afin de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs :

- plus de rubriques
- outil de recherche
- possibilité de s'inscrire à une Newsletter ...

Une présentation du nouveau site sera faite au presbytère auprès de tous les habitants sachant que cette nouvelle version est désormais à votre main. Vous pouvez donc dès maintenant vous familiariser avec ce nouvel outil et préparer vos questions auxquelles nous serons heureux de répondre.

PEPS NORMAND, vous connaissez

Il s'agit d'une association créée spécialement pour permettre à l'équipage N°55 composé entre autre de Céline CASTEL, habitante de Gruchy, de participer au **Trophée Roses des Sables** du 11 au 23 octobre 2022.

Le principe ? C'est une course d'orientation sans notion de vitesse, réservée aux femmes qui se déroule dans le sud du désert marocain. Depuis les côtes atlantiques aux portes du Sahara ! A bord d'un 4x4, l'équipage évoluera pendant 10 jours avec seulement une boussole et un « road book » dans les sommets enneigés de l'Atlas, au cœur des palmeraies et sur d'immenses dunes de sable sur un total de plus de 5 000 kilomètres.

Il s'agit d'un grand challenge à la fois sportif et solidaire durant dix jours. Les étapes seront en effet ponctuées par des actions solidaires, dont la rencontre avec des enfants soutenus par l'Association « Enfants du désert » qui œuvre pour leur scolarisation et leur vie au quotidien. L'antenne basque de la Croix Rouge Française, Le Cancer du Sein, Ruban Rose, ainsi que le Club des Petits déjeuners, structure canadienne également consacrée aux conditions d'apprentissage à l'école, sont les autres causes qui seront portées par les participantes au Trophée.

DATES A RETENIR

=> Manifestation sur le Transport à Distance le 05 juillet au bourg de Rosel et le 06 juillet au hameau de Gruchy

=> Fermeture de la mairie du 01 août au 20 août

=> Spectacle cabaret des aînés du Canton le 24 ou le 25 septembre

=> Accueil des nouveaux habitants et remise des médailles départementales et régionales le samedi 01 octobre. Ce sera aussi l'occasion d'encourager et de soutenir Mme Castel pour sa participation au rallye de la rose des sables.

=> Repas des anciens le dimanche 27 novembre.